

1- PRESENTATION

Le CREAI-ORS Occitanie (Centre régional d'études d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité – Observatoire régional de la santé Occitanie) est une association de loi 1901 dont le siège social est établi à ZAC Tournezy – 135 allée Sacha Guitry – Bât A5 – 34070 Montpellier (France).

2 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de formation CREAI-ORS Occitanie relatives à des commandes passées auprès du CREAI-ORS Occitanie par tout client professionnel (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CREAI-ORS Occitanie, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le CREAI-ORS Occitanie ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du CREAI-ORS Occitanie, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de formation à ses besoins.

3 - FORMATIONS

3.1 Formations inter établissement

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter établissement disponibles au catalogue des formations du CREAI-ORS Occitanie, réalisées dans les locaux du CREAI-ORS Occitanie ou des locaux mis à disposition.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre du CREAI-ORS Occitanie. Tous les prix sont indiqués TTC. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA (sauf avis contraire indiqué sur le devis).

3.1.3 Remplacement d'un participant

Le CREAI-ORS Occitanie offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant (inférieur à 3 participants) pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le CREAI-ORS Occitanie se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

3.2 Formations intra établissement

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra établissement développées sur mesure et exécutées dans les locaux du CREAI-ORS Occitanie, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par le CREAI-ORS Occitanie. Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 30 % du coût total de la formation sera versé par le Client.

4 - DISPOSITIONS COMMUNES

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le CREAI-ORS Occitanie établit une convention de formation. Le client s'engage à la retourner signée, portant son cachet et accompagnée de la liste des participants.

Une attestation de présence est adressée après la formation.

4.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé au CREAI-ORS Occitanie. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par le CREAI-ORS Occitanie au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au CREAI-ORS Occitanie au premier jour de la formation, le CREAI-ORS Occitanie se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre le CREAI-ORS Occitanie et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation : aucun dédommagement,

- Entre 14 jours calendaires et 2 jours ouvrés avant la formation : facturation de 50 % du coût total,
- Moins de 2 jours ouvrés avant la formation : facturation de 100 % du coût total.

5 - DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE FORMATION DU CREAI-ORS OCCITANIE

5.1 Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par le CREAI-ORS Occitanie sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de formation est réputée acceptée dès la réception par le CREAI-ORS Occitanie d'un devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de l'émission dudit devis.

La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par le CREAI-ORS Occitanie à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2 Facturation - Règlement

5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et TTC. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s), ainsi que les frais de location de salle sont facturés en sus.

5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le CREAI-ORS Occitanie aura la faculté de suspendre la formation jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au CREAI-ORS Occitanie.

5.3 Limitations de responsabilité du CREAI-ORS Occitanie

La responsabilité du CREAI-ORS Occitanie ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité du CREAI-ORS Occitanie est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité du CREAI-ORS Occitanie est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

5.4 Force majeure

Le CREAI-ORS Occitanie ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au CREAI-ORS Occitanie, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du CREAI-ORS Occitanie.

5.5 Propriété intellectuelle

Le CREAI-ORS Occitanie est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le CREAI-ORS Occitanie pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive du CREAI-ORS Occitanie. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès du CREAI-ORS Occitanie. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, le CREAI-ORS Occitanie demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.6 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le CREAI-ORS Occitanie au Client.

Le CREAI-ORS Occitanie s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

5.7 Communication

Le Client accepte d'être cité par le CREAI-ORS Occitanie comme client de ses offres de formation, aux frais du CREAI-ORS Occitanie. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.6, le CREAI-ORS Occitanie peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

Le CREAI-ORS Occitanie conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

5.8 Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET LE CREAI-ORS OCCITANIE A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHE UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER.